

SAINT-AGNIN SUR BION

COLLECTE DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

À partir du **lundi 31 mars**, la collecte des déchets ménagers se fera en **apport volontaire** à Saint-Agnin sur Bion !

La collecte des déchets ménagers évolue sur le territoire de Bièvre Isère ! À partir du **lundi 31 mars 2025 à Saint-Agnin sur Bion**, la collecte se fera grâce aux nouveaux conteneurs gris, que vous pourrez utiliser pour déposer vos déchets ménagers. Plus pratiques et plus grands, ces Points d'apport volontaire facilitent le geste du tri.

En proposant un mode de collecte en apport volontaire, Bièvre Isère souhaite optimiser les coûts financiers et contribuer activement à la protection de l'environnement.

Déployés sur tout le territoire, les nouveaux conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens sont accessibles 7j/7. Ils mettent fin aux problématiques des calendriers de collecte à respecter et des reports en cas de jour férié. Ils génèrent également une baisse significative du nombre de kilomètres parcourus par les camions et améliorent les conditions de travail et de sécurité des agents.

À noter : la dernière collecte en porte-à-porte aura lieu **jeudi 20/03**. Ensuite, les bacs individuels ne seront plus collectés.



Bièvre isère
communauté

Retrouvez la liste des Points d'apport volontaire sur votre commune :

- * Parking de la salle des fêtes (aérien et semi-enterré)
- * Carrefour RD522 / Rue de Châtenay (lieudit La Croix Rouge, aérien)
- * Carrefour RD522 / Rue du Tra (sur le parking du Duplex 87, aérien)

Scannez le QR code pour découvrir
la carte des implantations des PAV et
le guide des bonnes pratiques du tri,
ou connectez-vous sur
bievre-isere.com



Brigade
verte

Pour assurer la propreté des PAV, Bièvre Isère a mis en place une brigade verte dédiée à l'entretien des sites.

À noter : les dépôts d'ordures au pied des PAV sont interdits. Les encombrants doivent être déposés en déchèterie.



Collecte
solidaire

Bièvre Isère, en lien avec les communes du territoire, a mis en place une collecte solidaire à destination des personnes isolées.

À noter : ce service est soumis à des critères d'éligibilité. Les personnes concernées doivent se rapprocher de leur mairie.



Renseignements auprès du service Déchets

04 74 20 98 20 - dechets@bievre-isere.com